

Véloroute voie verte

Alain LAURENDON, Vice-Président du Département de la Loire en charge des routes, des transports et de la solidarité territoriale vous convie à un point presse relatif aux travaux engagés par le Département dans le cadre du projet véloroute voie verte.

Ce point presse se tiendra en présence de

Clotilde ROBIN, Conseillère départementale du canton de Charlieu

Jérémie LACROIX, Vice-Président du Département, Conseiller départemental du canton de Charlieu

Véronique CHAVEROT, Vice-Présidente du Département, Conseillère départementale du canton du Coteau

Daniel FRECHET, Conseiller départemental du canton du Coteau

Vendredi 29 septembre 14h30

RDV parking de l'ancienne gare de Pouilly sous Charlieu

Rue de la Gare

La véloroute voie verte (3V) Nord Loire

Début 2018, le Département mettra en service les 21 km de véloroute voie verte qui relieront la Saône-et-Loire (voie verte existante) au port de Roanne, en utilisant les emprises d'une ancienne voie ferrée et le chemin de halage du canal de Briennon à Roanne. Cet aménagement constituera une liaison avec l'Eurovélo 6 dans la continuité du tronçon situé en Saône-et-Loire.

La véloroute voie verte Nord Loire est destinée à devenir un itinéraire de découverte à vocation touristique et de loisirs. Située dans un territoire à haute sensibilité environnementale (bords de Loire, bocages) et patrimoniale (éléments bâtis ou issus des activités ferroviaires et fluviales), elle reliera les communes de Saint-Pierre-la-Noaille, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Briennon, Mably et Roanne. **Ce parcours permettra de se promener en famille sur des itinéraires sécurisés, balisés et interdits aux véhicules motorisés.**

LIAISON POUILLY-SOUS-CHARLIEU / BRIENNON :

L'itinéraire cheminera sur environ 2 km depuis Pouilly-sous-Charlieu, en empruntant des voiries partagées, dont l'ouvrage de franchissement de la Loire, jusqu'à l'entrée de Briennon.

Principales caractéristiques : traversée du bourg de Pouilly-sous-charlieu par des voiries partagées, bandes cyclables de 1,5 mètres de large de chaque côté de la RD 4, élargissement des trottoirs à 1,4 mètres de part et d'autre du pont sur la Loire et de ses rampes d'accès.